

RESOLUTIONS

DE L' ASSEMBLEE SPECIALE DES PORTEURS DE CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT DU 31 JUILLET 2014

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration relatif au plan de recapitalisation de la banque et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital et sur la renonciation des porteurs de certificats d'investissement à leur droit préférentiel de souscrire de nouveaux certificats d'investissement au bénéfice des actionnaires autres que les porteurs de certificats d'investissement, les propriétaires de certificats d'investissement, réunis en Assemblée Spéciale conformément aux dispositions légales et statutaires, approuvent l'opération de réduction du capital envisagée par voie de réduction de la valeur nominale des actions et des certificats d'investissement de 10 à 5 dinars, suivie d'une augmentation de capital par émission d'un nombre maximum de 30.000.000 d'actions ordinaires nouvelles et d'un nombre maximum de 3.400.000 nouveaux certificats d'investissement (et 3.400.000 certificats de droit de vote corrélatifs).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Les propriétaires de certificats d'investissement déclarent renoncer à leurs droits préférentiels de souscription aux nouveaux certificats d'investissement qui seraient émis en faveur exclusivement des autres actionnaires de la banque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Spéciale confère tous pouvoirs au Directeur Général ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les démarches et formalités légales relatives à l'enregistrement, au dépôt au greffe, à la publicité et à l'immatriculation au registre de commerce et remplir toute formalité de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.